



# Assemblée générale

Distr. générale  
12 avril 2004  
Français  
Original: anglais

## Cinquante-huitième session

Points 134 et 147 de l'ordre du jour

### Aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix des Nations Unies

#### Financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental

## Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental : rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 et projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005

### Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

	<i>Dollars É.-U.</i>
Crédit ouvert pour 2002/03 .....	41 529 500
Dépenses de 2002/03 .....	38 409 000
Crédit ouvert pour 2003/04 .....	41 529 500
Projet de budget du Secrétaire général pour 2004/05 .....	41 990 000
Recommandation du Comité consultatif pour 2004/05 .....	41 860 000

## I. Introduction

1. On trouvera dans le présent rapport, aux paragraphes 28 et 29, les recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires tendant à une réduction de 130 000 dollars par rapport à l'enveloppe proposée dans le projet de budget de la Mission pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental (MINURSO) pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. On y trouvera aussi un certain nombre d'observations et de recommandations concernant l'administration et la gestion de la Mission et les économies supplémentaires qui pourraient être réalisées.



2. Dans son rapport d'ensemble sur les aspects administratifs et budgétaires du financement des opérations de maintien de la paix (A/58/759), le Comité consultatif a présenté ses vues et formulé des recommandations sur plusieurs questions qui intéressent toutes les opérations. Le présent rapport ne porte donc que sur les ressources de la MINURSO et les autres questions qui la concernent directement.

3. Les documents sur lesquels le Comité consultatif s'est fondé pour examiner le financement de la Mission sont énumérés à la fin du présent rapport.

## **II. Rapport sur l'exécution du budget de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003**

4. Sur la recommandation du Comité consultatif, l'Assemblée générale, dans sa résolution 56/298 du 27 juin 2002, a décidé d'ouvrir pour inscription au Compte spécial de la MINURSO, au titre de l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003, un crédit d'un montant de 43 412 900 dollars, comprenant un montant brut de 41 529 500 dollars (montant net : 38 488 500 dollars) pour le fonctionnement de la Mission, 1 681 900 dollars pour le compte d'appui aux opérations de maintien de la paix et 201 500 dollars pour la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi. Les dépenses pour l'exercice se sont chiffrées à un montant brut de 38 409 000 dollars (montant net : 35 772 800 dollars) (voir A/58/642, sect. III.A). Le solde inutilisé, d'un montant brut de 3 120 500 dollars (montant net : 2 675 700 dollars) représente, en chiffres bruts, 7,5 % du crédit ouvert.

5. Le solde inutilisé d'un montant brut de 3 120 500 dollars (montant net : 2 675 700 dollars) résulte principalement de la réduction des dépenses au titre de l'indemnité de subsistance (missions) des observateurs militaires; du fait que les postes de personnel international et de personnel recruté sur le plan national ont été pourvus à des niveaux inférieurs à ceux des postes approuvés; de la réduction des dépenses au titre de l'indemnité journalière de subsistance (missions) payée aux observateurs de l'Union africaine; de la différence entre le montant approuvé pour l'achat de nouveaux véhicules et les dépenses relatives au transfert des véhicules de la Mission des Nations Unies en Bosnie-Herzégovine (MINUBH); et au fait que les taux d'utilisation effectifs des aéronefs ont été nettement inférieurs aux taux prévus dans le budget. Ces éléments ont été en partie compensés par des dépenses supplémentaires au titre des voyages, des installations et infrastructures, des transmissions, de l'informatique, des services médicaux et au titre de la rubrique fournitures, services et matériel divers.

6. Le Comité consultatif note, à la section III. B du rapport sur l'exécution du budget (A/58/642 et Corr.1), que le montant total des autres recettes et des ajustements de l'exercice est de 2 833 000 dollars, dont 177 000 dollars d'intérêts créditeurs, 170 000 dollars de recettes diverses et 2 522 000 dollars d'économies provenant de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, et déduction faite d'un montant de 36 000 dollars au titre d'ajustements sur exercices antérieurs. Le Comité ayant demandé une explication du chiffre de 2 522 000 dollars correspondant aux économies réalisées au titre de la réduction ou de l'annulation d'engagements d'exercices antérieurs, on lui a communiqué une ventilation de ce montant (voir plus loin, annexe II). **Le Comité demande qu'à l'avenir, les ajustements sur exercices antérieurs fassent l'objet d'une explication dans les rapports sur l'exécution du budget.**

7. On trouvera dans les paragraphes ci-après concernant le projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 les observations du Comité consultatif au sujet des renseignements présentés dans le rapport sur l'exécution du budget au titre des divers objets de dépense.

### **III. Information sur l'exécution du budget de l'exercice en cours**

8. Le Comité consultatif note la situation financière précaire de la Mission. Par exemple, la Mission n'a pas effectué de paiements au titre des dépenses relatives aux contingents depuis mars 2002 et a fait pour pouvoir régler ses engagements des emprunts sur les fonds alloués à des missions dont le mandat a pris fin.

9. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, le montant total mis en recouvrement auprès des États Membres pour financer la MINURSO depuis sa création s'établissait à 527 671 332 dollars. Les paiements reçus à la même date s'élevaient à 474 324 348 dollars, le montant restant dû se chiffrant à 53 346 984 dollars. Au 29 février 2004, le solde de trésorerie de la Mission s'élevait à 1 100 000 dollars, ses engagements non réglés pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 étaient de 1 769 000 dollars et les montants empruntés représentaient 2 millions de dollars auprès du Groupe d'assistance des Nations Unies pour la période de transition, 4 millions de dollars auprès de la Force de protection des Nations Unies et 3 millions de dollars auprès de la Mission d'observation des Nations Unies au Libéria.

10. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents pour la période allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2004, le Comité a été informé qu'au 29 février 2004, un montant de 135 442 dollars avait été remboursé et que le montant estimatif restant dû se chiffrait à 435 000 dollars, tandis que celui des engagements non réglés pour la période allant jusqu'au 30 juin 2004 était de 299 558 dollars. S'agissant des indemnités payables en cas de décès ou d'invalidité, le montant des versements effectués en règlement de 11 demandes représentait 315 000 dollars au 29 février 2004, une demande était en instance de règlement et les engagements non réglés s'élevaient à 238 000 dollars.

11. Le Comité consultatif a été informé qu'au 29 février 2004, le tableau d'effectifs de la MINURSO pour l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 se présentait comme suit :

	<i>Nombre de postes autorisés<sup>a, b</sup></i>	<i>Nombre de postes pourvus</i>	<i>Pourcentage de postes vacants</i>
Observateurs militaires	203	193	5
Membres des contingents	27	27	–
Membres de la police civile <sup>c</sup>	81	–	100
Personnel international	300	139	54
Personnel recruté sur le plan national	113	109	4
Personnel fourni par des gouvernements	10	4	60

<sup>a</sup> Il s'agit du nombre le plus élevé de postes autorisés pour l'exercice.

<sup>b</sup> À la suite de la suspension des activités de la Commission d'identification, 55 postes de membre de la police civile et 116 postes de personnel international demeurent autorisés mais n'ont pas été inscrits au budget de l'exercice.

<sup>c</sup> En application du paragraphe 11 du rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2004/39), les postes autorisés pour la composante police civile ont été conservés dans le projet de budget pour l'exercice 2004/05 mais il n'a pas été demandé de crédits à ce titre.

12. Le Comité consultatif a également eu communication de données, arrêtées au 29 février 2004, sur les dépenses de l'exercice allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (voir plus loin annexe I). Les dépenses pour l'exercice considéré se sont élevées à un montant brut de 26 596 400 dollars (montant net : 24 961 000 dollars), contre un crédit ouvert d'un montant brut de 41 529 500 dollars (montant net : 38 488 500 dollars).

## **IV. Projet de budget pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005**

### **A. Mandat et résultats prévus**

13. Le Comité consultatif prend note avec satisfaction des progrès accomplis par la Mission dans l'élaboration d'indicateurs de succès plus précis.

#### **Représentant spécial du Secrétaire général et Envoyé spécial du Secrétaire général pour la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental**

14. Le Comité consultatif croit comprendre que le Représentant spécial du Secrétaire général, en sa qualité de chef de la Mission, est chargé des activités courantes et qu'il prête son concours à l'Envoyé spécial du Secrétaire général, auquel est confié le soin d'évaluer, en consultation avec les parties, la mise en application du plan de règlement et de rechercher les moyens de faire progresser le processus de paix en vue de définir une solution politique mutuellement acceptable du différend au sujet du Sahara occidental. Le Comité a été informé que le niveau d'appui dont a besoin l'Envoyé spécial étant fonction de facteurs extérieurs et étant susceptible de varier sensiblement d'un exercice à l'autre, il n'est pas prévu de crédits budgétaires pour appuyer ces activités. Toutefois, lorsqu'il y a lieu d'effectuer des dépenses à ce titre, elles sont financées au moyen des crédits inscrits pour la Mission et il en est rendu compte dans le rapport sur l'exécution du budget.

15. Le Comité consultatif compte que l'Envoyé spécial et le Représentant spécial du Secrétaire général continueront d'agir en coopération et de coordination étroites et que le Représentant spécial fera tout son possible pour aider l'Envoyé spécial à s'acquitter de ses tâches. À cet égard, le Comité rappelle la recommandation qu'il avait formulée dans son rapport du 27 novembre 2002, à savoir que l'appui logistique des missions politiques spéciales devrait leur être fourni par le Département des opérations de maintien de la paix (voir A/57/7/Add.17, par. 18). Le Comité rappelle également le paragraphe 2.1 j) de la circulaire du Secrétaire général sur les attributions et l'organisation du Département des opérations de maintien de la paix (ST/SGB/2000/9), dans lequel il est précisé que le Département fournit un soutien administratif et logistique aux opérations de maintien de la paix, ainsi qu'à d'autres bureaux extérieurs et missions sur le terrain, selon les besoins.

16. Le Comité consultatif rappelle en outre la recommandation qu'il avait faite dans son rapport du 4 mars 2002, à savoir qu'il faudrait chercher à faire en sorte que les travaux et les objectifs des diverses activités soient, dans la mesure du possible, complémentaires (voir A/56/7/Add.8, par. 11). **Le Comité a demandé des éclaircissements quant à la possibilité de chevauchements ou de doubles emplois dans les activités du Représentant spécial et celles de l'Envoyé spécial. Il a été informé que, le mandat de l'Envoyé spécial étant de nature politique, on ne prévoyait pas que des problèmes de double emploi se posent.**

## B. Ressources nécessaires

### 1. Personnel militaire

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2003/04<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05<sup>b</sup></i>
Observateurs militaires	203	203
Membres des contingents	27	27
Police civile	81 <sup>b</sup>	81 <sup>c</sup>

<sup>a</sup> Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> En raison de la suspension des activités de la Commission d'identification, les dépenses afférentes à 55 postes de la police civile n'ont pas été budgétisées.

<sup>c</sup> En raison de la suspension des activités de la Commission d'identification, les dépenses afférentes à 18 postes de la police civile n'ont pas été budgétisées.

17. Il est proposé, au titre des militaires et du personnel de police pour l'exercice 2004/05, un montant inférieur de 666 900 dollars, soit 9,9 %, au montant alloué pour l'exercice en cours. Cette diminution tient principalement au fait qu'en raison de la suspension des activités de la Commission d'identification aucun crédit n'a été demandé pour le personnel de police civile qui devait fournir appui et protection à la Commission.

18. Pour ce qui est du matériel appartenant aux contingents, le Comité consultatif note dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03 (voir A/58/642, sect. III.C) que les dépenses pour l'exercice terminé le 30 juin 2003 se sont élevées à 95 300 dollars. Le montant estimatif des ressources nécessaires pour l'exercice 2004/05 se monte à 131 400 dollars.

**Matériel appartenant aux contingents et soutien logistique autonome  
pour l'exercice allant du 1er juillet 2000 au 30 juin 2004, au 29 février 2004**

(En dollars des États-Unis)

<i>Année</i>	<i>Montants répartis</i>	<i>Montants dus (estimation)</i>	<i>Décaissements (remboursements)</i>	<i>Engagements non réglés</i>	<i>Demandes portées en comptes créditeurs<sup>a</sup></i>
Avant 2000/01	–	–	–	–	210 368 <sup>b</sup>
2000/01	222 900	170 800	100 249	70 551	–
2001/02	80 900	80 900	35 193	45 707	–
2002/03	197 400	95 300	–	88 000	–
2003/04	88 000	88 000	–	95 300	–
<b>Total</b>	<b>589 200</b>	<b>435 000</b>	<b>135 442</b>	<b>299 558</b>	<b>210 368</b>

<sup>a</sup> Demandes de remboursement au titre du matériel appartenant aux contingents certifiées jusqu'au 31 décembre 2001.

<sup>b</sup> Des décaissements au titre des exercices 2000/01 et 2001/02 ont été effectués en novembre 2001 et mai 2002 respectivement. Des demandes portées en comptes créditeurs pour les exercices antérieurs à 2000/01 n'ont pas été certifiées avant août et septembre 2002.

**Le Comité demande que ces renseignements figurent à l'avenir dans les documents budgétaires.**

## 2. Personnel civil

<i>Catégorie</i>	<i>Effectif approuvé pour 2003/04<sup>a</sup></i>	<i>Effectif proposé pour 2004/05<sup>b</sup></i>
Personnel international <sup>a</sup>	300 <sup>b</sup>	300 <sup>c</sup>
Personnel recruté dans le pays	113	113
Personnel fourni par des gouvernements	10	10

<sup>a</sup> Effectif autorisé ou proposé le plus élevé.

<sup>b</sup> En raison de la suspension des activités de la Commission d'identification, les dépenses afférentes à 116 postes n'ont pas été budgétisées.

<sup>c</sup> En raison de la suspension des activités de la Commission d'identification, les dépenses afférentes à 157 postes n'ont pas été budgétisées.

19. Le Comité consultatif note, dans le rapport sur l'exécution du budget de l'exercice 2002/03, que des économies importantes ont été réalisées au titre du personnel international en raison du recrutement de fonctionnaires internationaux à des classes inférieures à celles des postes approuvés. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que 12 postes d'administrateurs étaient pourvus à des classes inférieures, dans certains cas depuis quatre ou cinq ans, y compris un poste de sous-secrétaire général occupé par un fonctionnaire de la classe D-1, en l'occurrence le conseiller principal auprès du Représentant spécial pour les questions de police. **Le Comité a été informé que la décision de pourvoir ainsi le poste de sous-secrétaire général avait été prise à titre temporaire en raison de la situation politique du moment à la MINURSO. Il a réitéré l'avis selon lequel lorsque des postes sont régulièrement pourvus à un niveau inférieur au niveau**

autorisé et que les responsables des missions jugent satisfaisant le comportement professionnel des fonctionnaires recrutés à des classes inférieures, il convient de revoir et de reclasser en conséquence le niveau des postes classés à un niveau supérieur (voir A/57/772, par. 81). Le Comité a fait des observations sur cette question dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix (A/58/759).

20. Il est proposé, au titre du personnel civil et des dépenses connexes pour l'exercice 2003/04, un montant inférieur de 1 590 800 dollars au montant alloué pour l'exercice en cours. Ainsi qu'il ressort du paragraphe 10 de la section III (A/58/657), cette diminution tient principalement au fait que les dépenses afférentes à 41 postes supplémentaires n'ont pas été budgétisées par suite de la suspension des activités de la Commission d'identification (116 postes de la Commission n'avaient pas été budgétisés pour la même raison au titre de l'exercice en cours) et que le taux de vacance des postes appliqué au personnel recruté sur le plan international a été porté de 5 à 10 %.

21. En ce qui concerne la suspension des activités de la Commission d'identification, le Comité consultatif note, dans le rapport du Secrétaire général au Conseil de sécurité (S/2004/39), que la Commission a mené à bien l'ensemble de son plan de travail auxiliaire, en particulier le transfert de tous les dossiers d'identification et documents confidentiels à l'Office des Nations Unies à Genève (ONUG), où ils sont stockés en lieu sûr. À ce sujet, le Comité a été informé que l'ONUG conserve les dossiers dans ses propres locaux, en en assurant la sécurité avec l'assistance d'une entreprise locale, sans qu'il en résulte aucun frais d'entreposage pour la Mission. Il a également appris qu'un fichier spécial était tenu à jour en ce qui concerne la Commission d'identification afin de permettre à la MINURSO d'accélérer le recrutement de spécialistes si besoin était.

22. Le Comité consultatif s'est entretenu avec les représentants du Secrétaire général sur le passage à la série 100 du personnel contractuel des missions de maintien de la paix relevant du régime de la série 300 du Règlement du personnel. Pour ce qui est de la MINURSO, il a été informé que les incidences financières de ce passage en 2004/05 n'avaient pas été comprises dans les prévisions de dépenses de la Mission pour l'exercice correspondant. Les observations qu'il a faites sur ce point figurent dans son rapport général sur les opérations de maintien de la paix.

### 3. Dépenses opérationnelles

<i>Montant alloué en 2003/04</i>	<i>Montant prévu en 2004/05</i>
14 520 100	17 238 300

23. Le montant estimatif des dépenses opérationnelles pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 marque une augmentation de 2 718 200 dollars (18,7 %) par rapport au montant alloué pour l'exercice en cours. L'augmentation des dépenses prévues au titre des voyages, des transports aériens, des communications, des services médicaux et du matériel spécial est l'un des principaux facteurs de cette variation.

**Voyages et formation**

24. Comme indiqué au paragraphe 1 de la section II du projet de budget (A/58/657), les prévisions de dépenses au titre des voyages (526 000 dollars) marquent une augmentation de 178 700 dollars par rapport au montant de 347 300 dollars alloué pour l'exercice en cours. La principale raison, donnée au paragraphe 12 de la section III du projet de budget, en est l'augmentation des besoins relatifs à la formation du personnel civil et du personnel d'appui.

**25. Le Comité consultatif a reçu des renseignements complémentaires détaillant les incidences financières, le type de formation, les lieux où seront organisées les activités correspondantes et le nombre d'agents à former, ainsi que des critères de résultat. Il réitère cependant l'avis selon lequel la formation du personnel constituant un élément important du projet de budget, toutes les ressources demandées à ce titre devraient figurer au budget de manière transparente.**

26. Le Comité consultatif note, dans les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, que le montant estimatif des dépenses au titre de la formation pour l'exercice 2004/05 (300 000 dollars, dont un montant de 240 000 dollars devant couvrir les frais de voyages) est supérieur de 196 000 dollars au montant alloué pour l'exercice en cours (104 000 dollars). Il note également que le plus gros des activités de formation, si l'on tient compte du nombre de personnes à former (257), aura lieu dans la zone de la Mission.

**27. En tout état de cause, le Comité consultatif est d'avis que, les fonctionnaires étant de plus en plus nombreux à avoir bénéficié d'une formation, les besoins dans ce domaine devraient diminuer, et avec eux les dépenses afférentes aux voyages, notamment dans les missions dont les effectifs n'augmentent plus ou sont en train d'être réduits. Par ailleurs, il a appris qu'un centre de formation avait été créé à la Mission et considère qu'il conviendrait d'en optimiser l'utilisation afin de réduire le coût des voyages liés à la formation.**

**28. Compte tenu des observations faites aux paragraphes qui précèdent, le Comité consultatif recommande qu'un montant de 200 000 dollars soit approuvé au titre de la formation pour l'exercice 2004/05, soit 100 000 dollars de moins que le montant demandé.**

29. Pour ce qui est des voyages non liés à la formation, le Comité consultatif note, dans les renseignements complémentaires qui lui ont été communiqués, qu'un montant supérieur de 27 700 dollars, ou 10,7 %, au montant alloué pour l'exercice en cours est proposé pour l'exercice 2004/05, et ce en raison de l'augmentation des dépenses prévues au titre de l'appui aux missions et des évaluations. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que, les pouvoirs concernant la gestion des ressources financières de la MINURSO étant délégués au chef de l'administration de la Mission, c'est à ce dernier que le Service de gestion financière et d'appui adresse une demande afin que des fonds soient virés au Siège à partir des ressources prévues pour les activités sur le terrain ou d'autres comptes gérés par le Siège. Les demandes doivent donc être accompagnées de justificatifs expliquant le but du voyage et ses incidences sur la réalisation des produits inscrits dans le budget axé sur les résultats. **Le Comité est d'avis que des économies devraient être réalisées**

grâce à un contrôle rigoureux des voyages; il recommande en conséquence qu'un montant inférieur de 30 000 dollars à celui demandé soit approuvé.

#### Transports terrestres

30. Le Comité consultatif note que, pour l'exercice 2002/03, des véhicules ont été transférés de la MINUBH à la MINURSO. Lorsqu'il a posé des questions sur l'état de ces véhicules, le Comité a été informé que la plupart d'entre eux étaient en bon état mais avaient parcouru plus de 160 000 kilomètres. **Le Comité appelle l'attention du Secrétariat sur la nécessité de déterminer s'il est rentable, compte tenu du coût élevé du fret, de transférer vers d'autres missions des véhicules affichant un kilométrage élevé.**

#### Transports aériens

31. Le montant estimatif du coût des transports aériens pour l'exercice prenant fin le 30 juin 2005 s'élève à 7 253 500 dollars, soit une augmentation de 1 741 700 dollars, ou de 31,6 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours. Comme il est expliqué au paragraphe 15 du projet de budget (A/58/657), cet écart s'explique principalement par l'augmentation des coûts liés à la nouvelle composition de la flotte d'hélicoptères déployés dans la zone de la Mission. Le Comité consultatif, qui demandait des renseignements sur la question, a été informé que la Mission utiliserait non pas des hélicoptères MI-8, capables de fonctionner dans des températures pouvant atteindre 40°C, mais des hélicoptères MI-8 MTV, capables de fonctionner dans des températures pouvant atteindre 50°C et, par conséquent, mieux adaptés à la chaleur du désert.

32. Lors de ses discussions avec les représentants du Secrétaire général au sujet de la composition de la flotte aérienne de la Mission, le Comité consultatif a été informé que, conformément aux nouvelles règles de sécurité, la Mission comptait remplacer, dans un proche avenir, un de ses avions-cargos AN-26 par un avion de transport de passagers AN-24. Compte tenu de la similarité entre les deux appareils, les frais d'exploitation ne devraient pas évoluer par suite de la reconfiguration.

#### Technologie de l'information et des communications

33. Le montant estimatif du coût des transmissions pour l'exercice prenant fin le 30 juin 2005 s'élève à 2 500 200 dollars, soit une augmentation de 1 823 600 dollars, ou de 269,5 %, par rapport au crédit ouvert pour l'exercice en cours. Comme il est indiqué au paragraphe 16 du projet de budget, cette augmentation s'explique principalement par la nécessité de remplacer du matériel de transmissions qui est obsolète ou qui a dépassé sa durée de vie utile et doit être remplacé, ainsi que par l'élargissement du réseau étendu pour permettre aux équipes et aux états-majors de secteur de communiquer en toute sécurité. **Étant donné qu'il s'agit de réduire la taille de la Mission, il n'est pas nécessaire de se conformer rigoureusement aux normes applicables en matière de remplacement; en outre, le Comité consultatif rappelle et souligne que le matériel ne devrait pas être remplacé dans le seul but de se procurer du matériel et des logiciels nouveaux faisant appel aux techniques les plus récentes.**

### **Matériels divers**

34. Le Comité consultatif a reçu des renseignements détaillés sur les besoins en matériel pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005. Il semble, par exemple, que du mobilier de bureau soit passé par pertes et profits avant qu'il n'achève sa durée de vie utile. Le Comité demande que la Mission revoie sa procédure d'acquisition et de passation par pertes et profits pour le matériel de bureau et rende compte des résultats de cette opération dans le rapport sur l'exécution du budget.

### **Contributions volontaires**

35. À sa demande, le Comité consultatif a reçu des renseignements sur les contributions volontaires pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (voir annexe III ci-après).

## **V. Conclusions du Comité consultatif**

36. La décision que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 est énoncée au paragraphe 21 du rapport sur l'exécution du budget (A/58/642 et Corr. 1). **Le Comité consultatif recommande que le solde inutilisé de 3 120 500 dollars, ainsi que le montant correspondant aux autres recettes et ajustements, à savoir 2 833 000 dollars, soient portés au crédit des États Membres selon des modalités qui devront être arrêtées par l'Assemblée.**

37. La décision que l'Assemblée générale devra prendre au sujet du financement de la MINURSO pendant l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 est énoncée au paragraphe 19 du projet de budget (A/58/657). **Au vu de ses observations reproduites ci-dessus, le Comité consultatif recommande que le montant estimatif des dépenses, c'est-à-dire 41 990 000 dollars, soit réduit de 130 000 dollars et, par conséquent, ramené à 41 860 000 dollars si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat de la MINURSO au-delà du 30 avril 2004.**

*Documentation*

- Rapport du Secrétaire général : Rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2002 au 30 juin 2003 (A/58/642 et Corr.1)
- Rapport du Secrétaire général sur le projet de budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005 (A/58/657)
- Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires sur le rapport sur l'exécution du budget de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental pour l'exercice allant du 1er juillet 2001 au 30 juin 2002 et le projet de budget de la Mission pour la période allant du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004 (A/57/772/Add.2)
- Résolutions 56/298 et 57/331 de l'Assemblée générale sur le financement de la Mission des Nations Unies pour l'organisation d'un référendum au Sahara occidental
- Rapports du Secrétaire général sur la situation concernant le Sahara occidental (S/2004/39 et S/2003/1016)
- Résolutions 1513 (2003) et 1523 (2004) du Conseil de sécurité

## Annexe I

### Dépenses effectives pour la période du 1er juillet 2003 au 30 juin 2004

(En milliers de dollars des Etats-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Montants alloués</i>	<i>Dépenses au 29 février 2004</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>		
Observateurs militaires	5 448,8	3 606,1
Contingents	673,4	275,7
Police civile	595,4	226,7
Unités de police constituées	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>6 717,6</b>	<b>4 108,5</b>
<b>Personnel civil</b>		
Personnel international	18 524,0	10 409,5
Personnel recruté sur le plan national	1 767,8	993,6
Volontaires des Nations Unies	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>20 291,8</b>	<b>11 403,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>		
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	–	–
Personnel fourni par des gouvernements	120,0	27,8
Observateurs électoraux civils	–	–
Consultants	10,0	10,4
Voyages	347,3	203,9
Installations et infrastructures	2 297,6	1 062,6
Transports terrestres	3 803,8	3 033,6
Transports aériens	5 511,8	5 211,2
Transports maritimes et fluviaux	–	–
Transmissions	676,6	574,2
Informatique	778,5	450,2
Services médicaux	88,0	54,3
Matériel spécial	15,0	–
Fournitures, services et matériels divers	871,5	456,6
Projets à effet rapide	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>14 520,1</b>	<b>11 084,8</b>
<b>Total brut</b>	<b>41 529,5</b>	<b>26 596,4</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	3 041,0	1 635,4
<b>Total net</b>	<b>38 488,5</b>	<b>24 961,0</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	1 776,1	–
<b>Total</b>	<b>43 305,6</b>	<b>26 596,4</b>

## Annexe II

### Économies ou annulations concernant des obligations contractées avant la période prenant fin le 30 juin 2003

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	
<b>I. Militaires et personnel de police</b>	
Observateurs militaires . . . . .	174,5
Contingents . . . . .	1 706,8
Police civile. . . . .	19,8
<b>Total partiel . . . . .</b>	<b>1 901,1</b>
<b>II. Personnel civil . . . . .</b>	
Personnel international . . . . .	75,1
<b>Total partiel. . . . .</b>	<b>75,1</b>
<b>III. Dépenses opérationnelles</b>	
Voyages . . . . .	21,1
Installations et infrastructures . . . . .	43,4
Transports terrestres . . . . .	117,1
Transports aériens . . . . .	276,4
Transmissions. . . . .	29,8
Informatique. . . . .	3,5
Services médicaux . . . . .	0,1
Fournitures, services et matériels divers . . . . .	54,4
<b>Total partiel. . . . .</b>	<b>545,8</b>
<b>Total . . . . .</b>	<b>2 522,0</b>

### Annexe III

#### Détail des contributions volontaires pour la période du 1er juillet 2004 au 30 juin 2005, par donateur et rubrique budgétaire

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie</i>	<i>Algérie</i>	<i>Maroc</i>	<i>Front POLISARIO</i>	<b>Total</b>
<b>Observateurs militaires</b>				
Rations	162,4	932,2	–	<b>1 094,6</b>
<b>Contingents</b>				
Rations	4,1	23,3	–	<b>27,4</b>
<b>Installations et infrastructures</b>				
Location de locaux	–	30,0	–	<b>30,0</b>
Services collectifs de distribution	29,4	57,0	200,0	<b>286,4</b>
<b>Transports terrestres</b>				
Location de véhicules	–	424,0	–	<b>424,0</b>
Carburants et lubrifiants	8,3	–	–	<b>8,3</b>
<b>Transports aériens</b>				
Droits d'atterrissage et manutention au sol	2,7	–	–	<b>2,7</b>
<b>Fournitures, services et matériels divers</b>				
Rations diverses	36,5	209,8	–	<b>246,3</b>
Services divers	–	25,0	–	<b>25,0</b>
<b>Total</b>	<b>243,4</b>	<b>1 701,3</b>	<b>200,0</b>	<b>2 144,7</b>